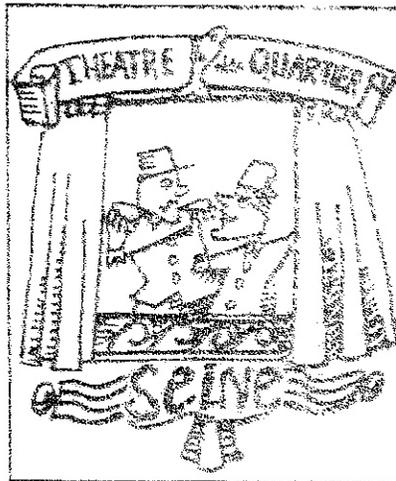


Seine-info

n° 28 - janvier 2004



Association pour l'aménagement du Quartier Seine de Juvisy

Le Plan local d'urbanisme de Juvisy

Enquête publique : jusqu'au 6 février 2004

Le Plan local d'urbanisme (PLU) définit des règles générales concernant le *droit des sols*, traduit les orientations générales du *Plan d'aménagement et de développement durable* (PADD) de la ville à long terme : plan à quinze ans.

Aujourd'hui, ce PLU/PADD est soumis à enquête publique du 6 janvier au 6 février 2004.

Nous vous conseillons de participer à cette enquête. Vos observations peuvent être consignées sur le registre prévu, ou adressées par lettre à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie :

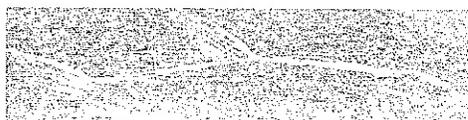
Permanences Service urbanisme : le 28/01 salle des fêtes et le 4/02 Centre culturel de 9 h à 12h
Commissaire enquêteur : les 24/01 et 31/02 Salle des fêtes de 10 h à 12h
et le 4/02 Service urbanisme de 15h à 17h

L'exposition présentée actuellement Salle des fêtes, du lundi au vendredi de 9h à 17h, samedi de 9h à 12h, serait prévue dans le hall du Centre culturel, du mardi 3/02 au samedi 7/02/2004.

Quelques réflexions de notre part

Pour Juvisy dans le cadre du PADD, rien n'apparaît concernant :

- **les cheminements**
 - des trois réseaux de bus vers la gare, sinon un "pointillé" pour un futur tramway éventuel, qui met à l'évidence la coupure est-ouest de la commune,
 - des flux de transit Viry / Athis et N7 / Draveil
 - des flux de véhicules générés par la gare
- **les aménagements futurs** de la ville et leur rationalisation pour un meilleur cadre de vie : habitats, centres de commerces, crèches, écoles, services municipaux en liaison avec le public, maisons de quartier...



Pour le quartier Seine, ni squats, ni caravanes !

Nous indiquons ici les remarques qui nous paraissent les plus importantes :

- **Pourquoi transformer la rue Monttessuy en axe majeur de circulation ?**
Cette rue, associée avec la future voie principale entre voies ferrées et Seine, vers Athis, deviendrait alors un axe de transit évident Viry / pont de Seine / Athis, ce que nous refusons tous.
Ce serait en outre une coupure longitudinale nord-sud très nuisible pour tout le quartier.
- **Pourquoi, pour la Zone à urbaniser** (Zone AU, depuis la rue des Montains jusqu'à la limite d'Athis-Mons) ne faire figurer qu'un vague découpage en cinq lots, alors que des coefficients d'occupation des sols et des hauteurs de bâtiments sont précisés pour chacun d'entre eux, sans précision de destination : logements, bureau ou activités ?
En outre il ne semble pas être tenu compte des nuisances sonores générées par la SNCF et le trafic routier, ni des risques d'inondation dans le cadre du PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation).
La présence de vastes friches industrielles non encore réhabilitées, nuit au développement harmonieux de notre quartier Seine (le plus peuplé de Juvisy). Nous avons trop connu par le passé les inconvénients d'une telle situation, où les terrains sont une véritable incitation aux occupations illicites (squats et regroupement de caravanes). Tous les efforts d'urbanisation de ce secteur sont donc urgents et particulièrement attendus par la population, non seulement pour ne pas se retrouver dans les conditions d'insécurité permanente que nous avons connues autour de la gare (par exemple), mais pour permettre enfin, un développement harmonieux de notre quartier.
- **Le PLU confirme la construction de 300 logements ZAC Monttessuy**
Soit au moins 500 habitants nouveaux. Afin d'éviter une surdensification de population et de valoriser le quartier, le bord de Seine devrait être affecté presque exclusivement à des bureaux, des activités et des équipements.

L'APAQS rencontrera le commissaire enquêteur et déposera la conclusion de ses réflexions sur le registre mis à disposition.

Nous sommes persuadés que d'autres points vous interpellent.

Il faut donc vous exprimer lors de cette enquête publique.

BULLETIN D'ADHÉSION à l'APAQS (Association pour l'aménagement du quartier Seine de Juvisy)

Je désire :

Renouveler* mon adhésion à l'APAQS pour l'année 2004

Adhérer* à l'APAQS

Nom : Prénom :

Adresse précise :

DATE et SIGNATURE

Je joins un chèque de 8 euros (ou 13 € pour l'adhésion de plusieurs personnes habitant à la même adresse) à l'ordre de :

APAQS

BP n° 3

91261 JUVISY CEDEX

* Cocher la case utile